

INTERPRETATIONS

CONSTITUTION ET REGLEMENTS WORLD ARCHERY

Livre 4, chapitre 11, article 22.3.6.2

Austria Archery a demandé une interprétation pour savoir si les équipements suivants sont interdits en tant que systèmes d'absorption des chocs d'après le livre 4, article 22.3.6.2: (i) la dragonne montrée entre l'arc et le poids et (ii) une rondelle en plastique dur entre l'arc et le poids.

Le Comité Constitution et Règlements ("C&R") a estimé que la question relevait des compétences du Comité Technique après consultation du Comité de tir en campagne et de tir 3D.

Le C&R a établi que l'interprétation suivante n'était contraire ni aux règlements existants ni aux décisions du Congrès.

Réponse du Comité Technique:

La décision majoritaire du Comité Technique est que la dragonne et la rondelle en plastique dur photographiées ci-dessous sont autorisées dans la division arc nu. Une rondelle en plastique dur n'est pas un système d'absorption des chocs. En examinant la dragonne, il y a un œillet métallique dans lequel l'écrou de fixation du poids du stabilisateur passe. Cet œillet fait office de rondelle fournissant une surface d'appui solide entre le poids et le fût de l'arc, comme le ferait une rondelle typique. Même si la dragonne était en cuir épais, une fois le poids vissé fermement à l'arc, l'équipement est suffisamment compressé pour présenter une surface d'appui solide sur laquelle il ne peut y avoir aucun déplacement latéral ou vertical du poids.

Un système d'absorption des chocs permet d'amortir les vibrations produites dans l'arc au moment de la décoche et tout au long de l'allonge. Techniquement, nous ne voyons pas en quoi cette dragonne pourrait servir à amortir les vibrations ou présenter un quelconque avantage.

De plus, ni la dragonne ni la rondelle dure ne sont en infraction avec le règlement 22.3.6.2 (ou règlement correspondant dans le livre 3). Ils ne peuvent servir ni de tige ni d'extension ni de connexion de montage angulaire.

Comité Technique World Archery, 14 avril 2016
Approuvé par le Comité C&R World Archery, 17 avril 2016

INTERPRETATIONS

CONSTITUTION ET REGLEMENTS WORLD ARCHERY



17 avril 2016

INTERPRETATIONS DES REGLEMENTS

113124420.3